



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Soutien à la Maison des écrivains et de la littérature

Question écrite n° 4392

Texte de la question

Mme Mathilde Panot appelle l'attention de Mme la ministre de la culture sur le danger qui pèse sur la Maison des écrivains et de la littérature, impactant l'ensemble du milieu littéraire français et par ricochets, les auteurs et autrices, les lecteurs et lectrices. Après une absence de visibilité inacceptable - jusqu'au 14 février 2025, aucune communication n'était faite sur le montant des subventions allouées par la DRAC à la MEL pour l'exercice 2025 - la nouvelle est tombée. Il faudra à la Maison des écrivains et de la littérature compter sur 200 000 euros de subventions en 2025. C'est presque moitié moins que l'exercice précédent. C'est 2,5 fois moins qu'en 2023. C'est 3,5 fois moins qu'en 2015. Cette chute vertigineuse des moyens alloués à la MEL interpelle bien au-delà des salariés de la structure. Mme la députée rappelle à Mme la ministre que de nombreuses alertes lui ont déjà été adressées. Elle souligne l'importance de la MEL pour soutenir le secteur du livre et la littérature en France. Dans un contexte défavorable à la lecture sur papier, la MEL mène un travail essentiel de découverte et de sensibilisation au plaisir de lire et aux innombrables univers auxquels la lecture fait accéder. Elle est un espace inestimable de rencontre pour les auteurs, les lecteurs, les enseignants. Elle mène chaque année des actions de terrain auprès des élèves français pour promouvoir et transmettre le plaisir de lire. L'objet associatif qu'elle sert est éminemment précieux pour un pays dont la richesse et le foisonnement littéraire est une fierté, une fierté qu'il convient d'encourager et de soutenir. Mme la députée rappelle à Mme la ministre qu'il serait insupportable et inacceptable que la stratégie du ministère de la culture soit de laisser dépérir la Maison des écrivains et de la littérature à petits feux, par des coupes budgétaires progressives. Elle lui rappelle que la Semaine littéraire de mars se rapproche à grands pas et que le signal donné par le Gouvernement serait désastreux si la MEL venait à devoir prévoir de cesser ou suspendre ses activités. Elle souhaite donc l'interpeller sur le montant bien trop bas des subventions allouées à la Maison des écrivains et de la littérature en 2025 et lui demande quand elle va répondre aux demandes et questions des acteurs du secteur et si elle va soutenir financièrement correctement la MEL, ses membres et leur travail.

Texte de la réponse

La Maison des écrivains et de la littérature (Mél) a longtemps disposé d'une position unique d'opérateur d'envergure nationale pour l'organisation des actions d'éducation artistique et culturelle impliquant les auteurs du livre à destination de l'enseignement secondaire et supérieur. Depuis les années 1980, le paysage a largement changé dans tous ses domaines d'action : la promotion de la présence des auteurs dans la cité fait l'objet d'une politique désormais conçue au plus près des publics ; la promotion de la littérature française est assurée par plusieurs structures partout en France – pour la seule région parisienne, la Société des gens de lettres, la Maison de la Poésie, scène littéraire de la ville de Paris, ou encore la Bibliothèque publique d'information (Bpi), établissement national ; le conseil et le soutien aux auteurs est assuré de manière très professionnelle par les organismes de gestion collective et les associations représentatives. Le ministère de la culture a conçu un plan de soutien national et déconcentré aux structures accompagnant les auteurs sur l'ensemble des territoires. De nombreuses institutions, avec le soutien des services déconcentrés du ministère et des collectivités locales, proposent des projets co-construits avec des partenaires territoriaux et mieux adaptés aux enjeux des publics

locaux. Cette opération de déconcentration permet également de faciliter la présence des auteurs bien au-delà du seul périmètre scolaire, car les demandes sont nombreuses. Depuis plusieurs années, l'État a invité la Mél à se rapprocher des acteurs territoriaux à qui sont désormais confiés notamment les crédits déconcentrés correspondant au développement des activités de promotion de la littérature. Comme annoncé notamment lors d'un rendez-vous au cabinet en décembre 2023, le ministère de la culture a entrepris d'ajuster la subvention accordée à la Mél, en cohérence avec la portée de son action. Cette subvention demeure la plus importante parmi celles accordées par la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Île-de-France à une association de promotion de la littérature. Ces évolutions ont fait l'objet de nombreux échanges avec la Mél, tant au niveau du cabinet qu'au niveau de la DRAC, qui l'ont sensibilisée de longue date à l'importance du travail avec des partenaires locaux et de la collaboration avec les DRAC, en prévision de la mise en cohérence de l'accompagnement par le ministère. Elle conserve bien évidemment toute sa légitimité pour déployer ses activités en région, en collaboration avec des acteurs locaux. La Mél a été informée en début d'année du montant de sa subvention (200 000 euros), ce qui en fait l'association la plus soutenue par la DRAC dans son domaine. Le soutien du ministère de la culture aux opérations impliquant des auteurs correspondant aux actions qui étaient engagées par la Mél demeure inchangé, les crédits étant répartis sur l'ensemble du territoire sans diminution. D'autre part, le ministère sait l'importance croissante, pour les auteurs et écrivains, de revenus tirés d'activités accessoires à celle de la vente de leurs livres ; à cet égard également, les moyens de cette politique étant préservés, ce redéploiement n'aura pas de conséquence négative pour les auteurs.

Données clés

Auteur : [Mme Mathilde Panot](#)

Circonscription : Val-de-Marne (10^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4392

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 février 2025](#), page 1125

Réponse publiée au JO le : [18 mars 2025](#), page 1835